



L'info sécu du mois

Un message sécurité pour les sapeurs-pompiers ariégeois

N°3
Janvier 2005



SECURITÉ EN FEUX DE FORÊTS

La saison hivernale de feux de végétation est toujours synonyme de risques pour le personnel. La sécurité doit être, là aussi, la préoccupation principale de tous.

Rappelons que :

Les équipiers doivent veiller à fermer les vitres et les portières des CCF, s'équiper réglementairement, et établir sur ordre du chef d'agrès

Le conducteur doit veiller à ranger son véhicule sur le bord de piste pour laisser la circulation, à le garer en position de départ moteur tournant, mouiller les pneus et le dessous du véhicule s'il stationne dans le brûlé, caler le véhicule et veiller la radio



Le chef d'agrès doit veiller à faire revêtir la tenue adaptée à la situation, assurer les liaisons radio, guider son conducteur, prévoir un itinéraire de repli, éventuellement placer ses personnels hors zone de largage. D'autre part, il doit anticiper l'évolution du sinistre pour éviter de placer son effectif en zone de danger



CONDUCTEURS :

Appliquez les règles de conduite en hors chemin

EN FEUX DE FORÊTS COMME SUR TOUS LES TERRAINS OPÉRATIONNELS, RESPECTONS LES ORDRES POUR NOTRE SECURITÉ!

